



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal extraordinaire du lundi 4 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars 2024 à 18 h 00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Jean Pierre LOUP, Jean Marc ALLIOUX, Rémi BOYER, Eric LAUTH.

Excusés : Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean-Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations. Madame Corinne LAFFON donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations. Madame Céline LANNES donne procuration à Madame Laurence HOLDERLE, pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absents : Madame Marie-Solange de PERTHUIS

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance.

Délibérations :

1. Délibération sur le droit de place forain fête de la fadaise.

Discussions :

1. Contrat forain

Début de séance : 18 h 06

- **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Chantal JALABERT

Délibérations

1. Délibération sur le droit de place forain fête de la fadaise.

En préambule et dans le cadre de la reprise de la gestion des forains par la mairie, Madame le maire précise que bien qu'elle ait délégation pour ce type de décision, elle souhaite qu'une délibération soit prise par le conseil pour déterminer le droit de place forain pour la fête de la fadaise.

Un groupe de travail a été mis en place. Ce dernier propose de déterminer des tarifs dégressifs en fonction de la surface occupée par chaque forain, à savoir :

Surface utilisé	Prix
0 à 40m ² inclus	2.5€/m ²
41 à 80m ² inclus	1.5€/m ²
Au-delà de 81m ²	0.40€/m ²

Madame le maire précise qu'un avenant à la régie du marché sera établi.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la proposition présentée.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 2 (M. PARKER et Mme DURAND "informations reçues tardivement")
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 12

Remarque de M^r PARKER pour des prix de places m'ayant été données que lors de la séance du conseil.

Discussions :

1 Contrat forain

Un contrat doit être signé entre chaque forain exploitant un manège ou un stand et la mairie.
Après discussions, le contrat proposé par Madame le maire est validé.

2 Chemin cyclable au bord du Girou

Dans le cadre de l'aménagement de la future autoroute A69, l'Intercommunalité Tarn-Agout veut lancer des études pour l'aménagement d'un chemin cyclable au bord du Girou.

La commune étant concernée, Madame le maire souhaite avoir l'avis du conseil sur ce sujet.
Il s'agit de décider ou non si nous souhaitons que l'Intercommunalité Tarn-Agout lance ces études sur notre territoire.

Cette décision n'engage en aucun cas la commune tant sur le plan financier que contractuel.

Après échanges, un vote de principe a été pris.

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 1
- Nombre de suffrages « non » : 3
- Nombres de suffrages « oui » : 10

La séance est levée à 18 h 16

